

nationale. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada peut recommander que des lieux, bâtiments ou autres structures ayant une importance nationale soient aménagés en parcs ou en lieux historiques nationaux, ou qu'on y installe des plaques commémoratives ou qu'on y érige des monuments caractéristiques.

La Direction générale des parcs et lieux historiques nationaux a participé à la création de 80 parcs et hauts lieux historiques nationaux, et à la commémoration, au moyen de plaques, de plus de 1 000 personnes et événements de caractère national (par opposition à local ou à régional). La Direction négocie avec les provinces en vue d'acquiescer d'autres lieux. Elle a conclu, avec différentes autorités provinciales et municipales et avec certaines sociétés à but non lucratif, des accords de partage des frais visant l'acquisition et la restauration de bâtiments et de structures ayant une importance historique ou architecturale, l'entente stipulant que l'autre partie paiera le reste des coûts d'acquisition et de restauration et entretiendra les bâtiments à perpétuité. Ces dernières années, on a enregistré annuellement environ 5 millions de visites dans les parcs et lieux historiques nationaux du Canada.

**Rivières du patrimoine.** Plusieurs provinces et les deux territoires participent, conjointement avec le gouvernement fédéral, à un programme de coopération qui vise à accorder une reconnaissance nationale aux rivières constituant des exemples remarquables de l'environnement naturel, ayant joué un rôle important dans l'histoire ou offrant des possibilités exceptionnelles sur le plan récréatif. Le programme garantit la préservation de la valeur naturelle, historique et récréative de ces rivières par le biais de plans de gestion à long terme. Plusieurs rivières ont été désignées pour être proclamées « rivières du patrimoine canadien ». En juin 1987, le Québec a accepté de participer au Réseau des rivières du patrimoine canadien et a désigné à cette fin la rivière Jacques-Cartier. La désignation de la rivière Seal au Manitoba et celle de la rivière Thirty Mile au Yukon ont également été acceptées; d'autre part, les rivières Bloodvein au Manitoba et Mattawa en Ontario ont été proclamées rivières du patrimoine canadien. Au total, 15 rivières à travers le pays ont été désignées dans le cadre de ce programme; six d'entre elles ont été proclamées rivières du patrimoine canadien.

**Canaux historiques.** La voie navigable Rideau-Trent-Severn témoigne de l'importance des canaux historiques en tant que voies d'eau récréatives qui favorisent non seulement la navigation, mais également la participation des visiteurs. Ces canaux illustrent l'évolution historique et les techniques du génie d'autrefois.

**Patrimoine mondial.** Le Canada est au nombre des 100 pays qui ont ratifié la Convention de l'UNESCO concernant le patrimoine mondial, dont l'objet est d'identifier et de protéger les biens culturels et naturels du monde entier considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Dix sites canadiens figurent sur la liste du patrimoine mondial: le parc national de L'Anse aux Meadows (T.-N.); le parc provincial Dinosaur et le secteur du précipice à bisons Head-Smashed-In Buffalo Jump (Alb.); le parc provincial de l'île Anthony (South Moresby) (C.-B.); le parc national Kluane (Yukon); le parc national Nahanni (T.N.-O.); le parc national Wood Buffalo (T.N.-O.-Alb.); les parcs nationaux des montagnes Rocheuses (Alb.-C.-B.); le quartier historique de la ville de Québec; et le parc national du Gros-Morne (T.-N.).

### 1.7.2 Fondation canadienne pour la protection du patrimoine

Créé en 1973, cet organisme de bienfaisance à but non lucratif s'efforce de sensibiliser la population canadienne à la question de la préservation du patrimoine et de créer un sentiment de continuité historique au sein des collectivités canadiennes. L'organisme fait la promotion de la gestion coopérative du changement dans le milieu physique et ethnologique par le biais de ses activités dans trois domaines: l'établissement de réseaux, la commercialisation et les expositions.

La Fondation détient en fiducie un fonds de dotation de 13,8 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Elle utilise les revenus de placement tirés de ce capital, mais elle doit également solliciter des fonds auprès des secteurs privé et public pour financer ses programmes.

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine publie le magazine *Canadian Heritage* et parraine, de concert avec le Conseil des monuments et sites du Québec, la publication du magazine *Continuité*. Elle administre également un programme de prix nationaux dans le domaine de la préservation.

### 1.7.3 Parcs provinciaux

Toutes les provinces ont aménagé des parcs sur leur territoire. Dans certains cas, il s'agit de régions sauvages préservées afin que certains endroits du pays demeurent à l'état naturel. La plupart ont cependant moins d'envergure et sont remarquables pour leur paysage; faciles d'accès, ce sont des lieux de divertissement qui sont ou seront un jour dotés de terrains de camping et de pique-nique. (Pour de plus amples renseignements, voir le tableau 1.9.)

**Terre-Neuve.** Cette province a créé son premier parc en 1954, dans le secteur ouest de l'île. Elle